

Le rapport des inspections générales, remis en juillet au ministre de l'Éducation nationale et publié en septembre 2009, sur la rénovation de la voie professionnelle, rejoint les positions que le SNPDEN a soutenues sur de très nombreux points, dans le cadre du protocole de discussion puis du groupe national de suivi, et exprimées en conseil supérieur de l'Éducation.



Isabelle  
BOURHIS

## Rénovation de la voie professionnelle : le rapport des inspections générales conforte nos positions

Membre du BN - Responsable de la commission « pédagogie »

### LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRÔLE DE LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Cette mission a dressé un bilan d'étape en février 2009, à partir d'un échantillon de six académies (Créteil, Grenoble, Lille, Nice, Reims et Rennes), sur l'extension de l'expérimentation du baccalauréat professionnel en trois ans, à la rentrée 2008.

Une seconde phase d'analyse, conduite auprès de quatre académies (Caen, Strasbourg, Toulouse et Marseille), de mars à mai 2009, a été centrée sur la prise en compte des objectifs majeurs de la réforme, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2009 : élévation du niveau de qualification et réduction des sorties du système éducatif sans qualification.

L'observation a porté sur la carte des formations, l'impact de la rénovation sur l'orientation en fin de troisième, la nouvelle

organisation des enseignements et l'autonomie donnée aux établissements.

### LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les inspections générales soulignent la brièveté des délais avec laquelle la rentrée s'est préparée et la sortie tardive des textes. Sur ces points, le SNPDEN n'a cessé de demander au ministère, dans le cadre de sa participation au groupe national de suivi, une parution des textes suffisamment précoce pour permettre aux académies une préparation adaptée de la rentrée et, notamment, parce que l'autonomie conférée aux EPLE nécessite de véritables échanges dans les établissements. Nous avons dû, avec l'accord des autres organisations syndicales représentées (SNETAA, SGEN, I & D), suspendre notre participation au groupe national. Les rencontres ont repris le jour de la parution des textes officiels.

« La rénovation est portée de manière positive par les acteurs de terrain. »



« Nécessité d'un cursus possible en quatre ans pour les élèves les plus fragiles. »

La conception discutable  
« du diplôme intermédiaire »

« Au-delà de la parution tardive des textes, nous avons dû faire face à une disparité importante, entre les académies, pour l'application des grilles horaires officielles. »

Pour les rapporteurs, la rénovation de la voie professionnelle est portée de manière positive par les acteurs de terrain mais nécessite l'attention sur les points suivants :

- **L'évolution des parcours et l'accueil des élèves de troisième : l'équilibre entre les voies de formation, l'accueil des élèves les plus fragiles en termes de continuité des parcours au sein de la voie professionnelle et entre les différentes voies, la constitution d'indicateurs et de dispositifs de suivi sur l'évolution des taux d'abandons en cours de cursus.**

Si nous avons toujours soutenu l'extension du baccalauréat professionnel en trois ans, indispensable à l'élévation globale du niveau de qualification et à une meilleure insertion dans l'emploi, nous avons insisté, dès le début de nos rencontres avec le ministère, sur la nécessité d'un cursus possible en quatre ans pour les élèves les plus fragiles (notamment ceux issus de SEGPA, de 3<sup>e</sup> DP6), au regard des formations proposées sur chaque bassin. Nous avons mis en garde le ministère sur la difficulté, pour certains élèves, de ne pas être en mesure de valider le baccalauréat, les CAP n'existant pas dans toutes les filières, et de ne pas réduire considérablement le nombre de sorties du système éducatif sans qualification. Nous n'avons pas été entendus sur ce point ; c'est la raison qui nous a conduits à demander, dans la cadre du groupe national et des groupes de suivi académiques, dont nous avons exigé la réactivation lors de notre réunion du 16 septembre 2009, de porter l'attention sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et le suivi des décrochages scolaires.

La réflexion sur la carte des formations doit intégrer ces éléments et permettre de proposer un nombre adapté de CAP. Pour les rapporteurs, le calibrage de l'offre de CAP constitue « un élément décisif de la réforme » ; il convient

de trouver un équilibre entre l'offre de formation en baccalauréat professionnel et l'offre de CAP.

L'analyse du SNPDEN rejoint celle exprimée par les inspections générales, sur la conception discutable « du diplôme intermédiaire », qu'il a aussi dénoncée de manière continue parce qu'elle dévalorise ce diplôme et n'a pas de base réglementaire. Rien ne s'oppose à ce que CAP et BEP soient désignés comme « diplômes de niveau V » quand bien même ces derniers sont obtenus dans le cours du cycle de trois ans préparant au baccalauréat professionnel. Nous savons, par les différentes enquêtes sur la corrélation entre le diplôme et l'insertion professionnelle, qu'un niveau plus élevé de qualification est un élément favorisant ; cependant, l'élément qui protège le mieux les jeunes du risque de chômage est l'obtention d'un diplôme, y compris de niveau V.

Pour assurer ou favoriser la continuité des parcours des élèves au sein de la voie professionnelle (notamment des jeunes en grandes difficultés en seconde de baccalauréat professionnel pouvant être accueillis en CAP) et entre les voies professionnelles et technologiques, le rapport préconise une réflexion accrue sur la mise en place de passerelles dans le cadre de la préparation de la rentrée 2010.

Les auteurs du rapport précisent que le processus d'élaboration de l'offre de formation s'est effectué selon un calendrier accéléré ; bien que les régions n'aient pas marqué de désaccord important sur les objectifs généraux, les choix de carte et les travaux de mise à niveau des plateaux techniques, elles entendent néanmoins que les procédures pluriannuelles et conjointes en matière d'évolution de la carte des formations soient respectées et que soient examinés l'impact de la réforme pour chaque filière et ses conséquences pour les établissements.



- **L'accompagnement des établissements sur l'utilisation de leur autonomie considérée comme « une petite révolution organisationnelle et pédagogique » permettant d'atteindre les objectifs de la réforme.**

La mission d'accompagnement et de contrôle constate qu'en matière d'attribution des dotations horaires globales, pour les académies relevant de l'échantillon, les critères d'attribution des moyens aux établissements et les démarches ont été divers : prise en compte de l'ensemble des éléments des grilles horaires, dissociation des moyens correspondant à l'accompagnement personnalisé, moyens attribués à la rentrée sur la base des projets d'établissement.

Nous ne pouvons que confirmer ce constat sur le plan national : au-delà de la parution tardive des textes, nous avons dû faire face à une disparité importante, entre les académies, pour l'application des grilles horaires officielles.

Nous avons dénoncé cette diversité des pratiques académiques et les risques encourus pour la réussite de la rénovation, dans la mesure où les établissements n'étaient pas en mesure de travailler efficacement sur leur manière de définir l'accompagnement personnalisé. Nous avons insisté auprès du secrétaire général, monsieur Duwoye, et du directeur général de l'Enseignement scolaire, monsieur Nembrini, pour qu'ils interviennent auprès des académies qui ne mettaient pas en place les moyens d'accompagnement définis par les textes. Un grand nombre de situations ont progressé mais de manière parfois trop tardive pour permettre un temps de réflexion nécessaire dans les établissements.

En matière d'accompagnement des établissements sur l'utilisation de cette autonomie renforcée, dont l'objectif est de permettre une valeur ajoutée pédagogique, nous souscrivons pleinement aux préconisations des rapporteurs. La rénovation de la voie professionnelle marque un changement de culture important, par l'approche collective qu'elle nécessite. C'est pourquoi le SNPDEN a fortement insisté sur les besoins de formation des enseignants, concernant l'évolution des référentiels centrés sur la préparation du baccalauréat professionnel et, particulièrement, l'accompagnement personnalisé (analyse individuelle des besoins notamment), pour lesquels une mobilisation forte des corps d'inspection a été demandée au ministère. Des actions de formation initiale et continue des cadres,

personnels de direction et d'inspection, doivent être entendues pour donner un sens à l'autonomie.

Pour les rapporteurs, des enjeux importants sont en cause, en termes d'équilibre entre les voies de formation. Le but de la réforme étant « d'amener la voie professionnelle vers plus d'excellence », cela signifie une meilleure performance au niveau de la réussite des élèves engagés dans cette voie. C'est bien le sens qu'il convient de donner à l'égalité de dignité des formations des différentes voies du lycée.

Les rapporteurs pointent néanmoins le risque de malentendus dont certains messages peuvent être porteurs, notamment en ce qui concerne la poursuite d'études des bacheliers professionnels en BTS. « Il a pour inconvénient, lorsqu'il est au cœur de la communication, de faire miroiter à certains élèves un horizon qu'au moins une partie d'entre eux auront du mal à atteindre et de banaliser le contenu professionnel du baccalauréat professionnel ». Il est vrai que ce message peut être porteur de désillusions pour un certain nombre d'élèves. Si nous devons être attentifs aux conditions de poursuites d'études de bacheliers professionnels et à la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement (Il n'y a pas souvent de correspondance directe entre les spécialités de baccalauréat professionnel et de BTS), le SNPDEN souhaite que soit porté un discours clair sur l'insertion professionnelle au niveau IV et sur les finalités des différentes voies.

« La rénovation de la voie professionnelle marque un changement de culture important. »

«Le SNPDEN souhaite que soit porté un discours clair sur l'insertion professionnelle au niveau IV et sur les finalités des différentes voies. »





Serge  
GUINOT Membre du BN

## Suivi de la rénovation

*Le groupe national de suivi, comprenant les représentants des organisations syndicales (SNETAA, SGEN, SNPDEN et I & D), a été réuni au ministère, le 16 septembre et le 14 octobre 2009.*

Le SNPDEN a demandé, dès la première réunion, la réactivation des groupes de suivi académiques afin que soient examinés l'accueil des élèves dans la voie professionnelle à la rentrée 2009 et, notamment, l'analyse des demandes en CAP, (pour que les élèves les plus fragiles, issus de SEGPA et de DP6, puissent y être accueillis), les conditions et le suivi de l'accompagnement individualisé, les difficultés inhérentes à la période de transition sur le niveau « première » où se retrouvent des publics d'origines scolaires diverses, les décrochages scolaires et les besoins d'adaptation de l'offre de formation.

Un point sur les académies a montré des disparités sur la mise en place de l'accompagnement personnalisé et des problèmes rencontrés pour l'enseignement de LV2, compte tenu du manque de support « enseignant ». Des difficultés constatées sur l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel nécessitent d'être analysées.

Les besoins de formation des enseignants, des personnels de direction et d'inspection, permettant d'accompagner l'autonomie des établissements, ont été unanimement partagés.

À l'issue de la première rencontre, le ministère a adressé un courrier aux recteurs sur les points fondamentaux à travailler, dans le cadre des comités de suivi académiques : l'autonomie des établissements, l'accompagnement personnalisé, la carte des formations et les passerelles. Le 6 octobre, les DAFPIC, DAET et DAFCO ont été réu-



nis autour de ces points ; les doyens et IEN-ET seront réunis avant les congés scolaires sur les questions de pilotage de l'autonomie et de l'accompagnement individualisé.

Le ministère propose également la constitution d'un groupe de production d'outils pédagogiques sur l'aide individualisée et les passerelles.

Le suivi de cette rénovation constituera un point fort du dialogue de gestion entre le ministère et les académies : au-delà des indicateurs généraux (plan académique de performance), des indicateurs spécifiques à la voie professionnelle ont été construits.

Le SNPDEN est intervenu une nouvelle fois sur la dévalorisation du BEP dans la conception du diplôme intermédiaire, pour lequel une circulaire devrait être publiée vers la mi-octobre.

Les séances ont aussi porté sur le contrôle en cours de formation : un bilan pédagogique pourrait être mené dans le cadre d'un groupe de travail, piloté par l'inspection générale, à partir d'une étude quantitative sur les notes obtenues, d'une étude qualitative portant sur les situations d'évaluation au regard des règlements d'exams et des référentiels et de l'audition de grands témoins, acteurs du monde professionnel notamment. Ce travail d'analyse présiderait à la réflexion sur les évolutions du CCF. La question de la reconnaissance financière pour les enseignants a fait l'objet de propositions.

Le SNPDEN a rappelé que l'identification des enseignants, prenant en charge le contrôle en cours de formation, devait s'effectuer par les services académiques à partir des applications informatiques existantes (effectifs et services des enseignants).